



Municipalité de Napierville

AVIS PUBLIC **DÉMOLITION**

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Comité de Démolition de Napierville, le **14 août 2025 à 19h** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le comité doit statuer sur les demandes de démolitions **2025-010** et **2025-011**.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

D'autoriser la démolition totale des bâtiments principaux;

Identification du site concerné :

Ces constructions existantes sont situées dans la zone P1-1, sises au 465, rue Saint-Jacques et au 190, rue Saint-Nicolas.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit **au plus tard le 5 août 2025 à 17h**, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Napierville.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 17^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière